



CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2020

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le vendredi 11 décembre 2020 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Patrick RAMBAUT, Maire.

La convocation a été adressée le samedi 5 décembre 2020 avec l'ordre du jour suivant :

- **Vote de la séance à huis clos**
- **Participation financière au SIVU 2020**
- **Baux communaux : variation indice du taux de fermage**
- **Redevance du domaine public routier 2020 : orange**
- **Avis sur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**
- **Révision de la carte communale : choix du bureau d'études**
- **Forêt :**
- **Etat d'assiette 2021**
- **Fixation du tarif affouages 2020-2021**
- **Réorganisation ONF Grand Est**
- **Reversement du budget forêt sur le budget communal**
- **Fibre optique : proposition d'abonnement pour la mairie**
- **Protection des haies :**
- **Avis sur le projet d'arrêté préfectoral**
- **Autorisation de porter plainte et se porter partie civile pour destruction ou dommage**
- **Convention avec des associations de protection de l'environnement**
- **Bornage des chemins ruraux**
- **Nomination d'un responsable de régie**
- **Arrondissement : nouvelle découpe**
- **Aire de jeux de Dommartin-aux-Bois : terrain de bi-cross**
- **URSSAF : rapport de contrôle sur l'année 2018**
- **Vœux 2021 et état d'urgence sanitaire**
- **SMIC :**
- **Convention d'adhésion à XCELIA**
- **Avis sur adhésion de plusieurs collectivités**
- **Personnel : heures complémentaires/supplémentaires**
- **Travaux logements**

Étaient présents : M. RAMBAUT Patrick, Mme DIDELOT Ghislaine, Mme CHARLES Édith, Mme FARINEZ Catherine, M. EURIAT Franck, M. SAUNIER Jean-Marie, M. DELESTRÉ Patrick, M. COUVREUX Frédéric, M. BREGEOT Christophe.

Absents excusés : M. BRINGOUT Thierry et M. VILLIÈRE Claude.

Procurations : M. BRINGOUT Thierry a donné pouvoir à M. RAMBAUT Patrick.
M. VILLIÈRE Claude a donné pouvoir à M. COUVREUX Frédéric.

- ✓ Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 11
- ✓ Nombre de Conseillers en exercice : 11
- ✓ Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 9

- Le quorum est atteint -

Monsieur Christophe BREGEOT a été nommé secrétaire de séance.



◆ **Vote de séance à huis clos :**

Monsieur le Maire explique les raisons qui le conduisent à proposer la réunion de conseil à huis clos, liées à la crise sanitaire de la COVID 19 (surface de la salle de conseil insuffisante, régulation du chauffage de la salle polyvalente défaillant donc impossibilité de recevoir du public). L'état d'urgence sanitaire prévoit la possibilité de tenir les séances à huis clos.

La table de la salle de conseil a été agrandie pour permettre le respect de distanciation physique entre les élus, mais l'espace restant ne permet pas l'accueil du public.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose le vote de séance à huis clos.

Le Conseil Municipal, à **9 Voix POUR** (M SAUNIER Jean Marie arrivé après le vote), **1 Voix CONTRE** (M. BREGEOT Christophe), **0 Abstention**

DÉCIDE de faire la séance à huis clos.



Monsieur le Maire demande aux élus d'observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Samuel PATY.



◆ **Intervention de Monsieur BREGEOT Christophe :**

M. BREGEOT Christophe distribue un document et fait une déclaration préalable aux membres du Conseil Municipal où il évoque son désaccord avec la manière dont le Conseil Municipal fonctionne depuis sa mise en place ; à savoir les séances à huis clos, le délai non respecté d'affichage du compte rendu du Conseil Municipal et de l'espacement des réunions de conseil.



◆ **Intervention de Monsieur le Maire :**

Notre souci permanent est de concilier le débat démocratique des réunions de conseil, avec son aspect public, tout en assurant la sécurité sanitaire des élus et du public. C'est pourquoi, compte tenu de la surface insuffisante de la salle de conseil pour respecter les quatre mètres carrés par personne et de l'impossibilité provisoire de se réunir en salle polyvalente (régulation de chauffage défaillant), de l'obligation hors état d'urgence de se réunir en mairie, des solutions d'accès en direct au public des séances vont être étudiées (modification des locaux, retransmission audiovisuelle, etc...)

N'oublions pas qu'un certain nombre d'entre nous sont vulnérable, élus et public, soit par des pathologies, soit lié à l'âge, nous sommes quelques élus à approcher ou avoir dépassé les 65 ans. Tous ont droit à la sécurité sanitaire, à la protection de leur santé, de leur vie, car c'est de cela dont il s'agit.



- Monsieur BREGEOT Christophe trouve surprenant que Madame DURIN Annick soit citée sur le site internet de la mairie, sachant qu'elle n'occupe plus de poste au sein de la commune de Dommartin-aux-Bois. Monsieur le Maire répond que le site n'a pas été mis à jour.
- Madame DIDELOT Ghislaine, étant absente lors de la précédente réunion en date du 14 septembre 2020, informe les membres du Conseil Municipal qu'elle n'avait aucune volonté d'oublier quelqu'un lors de son envoi de mails au sujet de courrier destinés aux parents d'élèves.



◆ **Participation financière au SIVU 2020 :**

La participation financière de la commune au SIVU du secteur de DOMPAIRE pour l'année 2020 s'élève à 4 389,00 €, elle a été inscrite dans le budget primitif, il faut prendre une délibération pour pouvoir la verser.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

À **11** Voix POUR, **0** CONTRE, **0** Abstention ;

DÉCIDE que cette participation d'un montant de **4 389,00 €** au SIVU du secteur de Dompaire est prise en charge au budget primitif 2020 à l'article 6553.



◆ **Baux communaux : variation indice du taux de fermage :**

La variation de l'indice des fermages constaté pour 2020 à la valeur de 105,33 (base 100 en 2009), cela correspond donc à une variation de + 0,55 % des prix des fermages par rapport à l'année précédente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

À **11** Voix POUR, **0** Voix CONTRE et **0** Abstention,

DÉCIDE d'appliquer le taux de variation des fermages de + 0,55 % au titre de l'année 2020.



◆ **Redevance du domaine public routier 2020 :**

Le conseil municipal demande le versement des redevances au titre de l'occupation du domaine public routier au titre de l'exercice 2020 à Orange, soit un montant de 392€ correspondant à 7,060 km.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

À **11** Voix POUR, **0** CONTRE, **0** Abstention ;

DEMANDE le versement des redevances au titre de l'occupation du domaine public routier au titre de l'exercice 2020 à Orange.



◆ **Avis sur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

À **11** Voix POUR, **0** Voix CONTRE et **0** Abstention,

DÉCIDE de s'opposer au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à la communauté de communes Mirecourt Dompaire.



◆ **Révision de la carte communale :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une consultation de trois bureaux d'étude a été effectuée pour réaliser la révision de la carte communale afin de la rendre conforme aux exigences du SCOT des Vosges Centrales. Le bureau d'études EOLIS a fait la meilleure offre pour la révision de la carte communale pour la somme de 5 892,00 € TTC.

Le conseil municipal,

À **11** Voix POUR, **0** Voix CONTRE et **0** Abstention,

DÉCIDE de retenir le bureau d'étude EOLIS pour la révision de la carte communale.



◆ **Forêt** : État d'assiette 2021

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la proposition de coupes établie par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2021 dans la forêt communale de Dommartin-Aux-Bois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

À **11** Voix POUR, **0** Voix CONTRE et **0** Abstention,

DEMANDE à l'ONF d'asseoir les coupes de l'exercice 2021 conformément à son courrier du 17 septembre 2020 et demande le martelage des parcelles 10, 16b, 17r et 22,

DÉCIDE de répartir l'affouage entre habitant

◆ **Fixation du tarif affouages 2020-2021** :

Le conseil municipal fixe le montant de la vente en cession amiable entre affouagistes à 11,00 € TTC le stère pour les autres produits (houppiers et petits bois) pour l'année 2021, à 40,00 € le stère pour les produits (façonnés bord de route) pour l'année 2021, et à 10,00 € le stère la livraison des bois façonnés bord de route.



◆ **Réorganisation ONF Grand Est** :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un mail reçu d'un syndicat de l'ONF en date du 5 octobre 2020 qui explique des suppressions de poste dans la région Grand Est.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

À **11** Voix POUR, **0** CONTRE, **0** Abstention,

AFFIRME son opposition au projet de réorganisation de l'ONF Grand Est, son opposition aux suppressions des Unités territoriales Vosgiennes de Senones, Bruyères et Charmes, incluses dans cette restructuration, son opposition à toutes suppressions de postes à l'ONF et à toutes les dégradations du service public forestier induites par ces suppressions, son exigence d'un service public forestier de qualité à la hauteur des besoins des communes et des territoires, son soutien aux personnels de l'ONF en opposition avec ce projet de réorganisation et de suppression d'Unités territoriales.



◆ **Décisions budgétaires, reversement du budget forêt au budget communal** :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'au budget précédent, un reversement était prévu du budget forêt au budget principal à hauteur de 205 000,00 € et que ce dernier n'a pas été réalisé. Il est nécessaire de reverser 30 000,00 € du budget forêt au budget communal, suite à l'achat du nouveau camion benne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

À **11** Voix POUR, **0** CONTRE, **0** Abstention ;

DÉCIDE de reverser la somme de 30 000,00 € du budget forêt au budget principal de la commune par l'écriture suivante :

* **Budget Primitif Forêt 2020** : dépenses de fonctionnement

6552 « Reversement de l'excédent au budget principal » : 30 000,00 €

* **Budget Principal de la Commune 2020** : recettes de fonctionnement

7551 « Excédents des budgets annexes » : 30 000,00 €



◆ **Abonnement de la fibre optique** :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal un abonnement à la fibre optique pour la mairie et rappelle que le coût mensuel par le prestataire Orange est de 62,40 TTC. Il s'agit d'un contrat « pro », de haut débit, avec la garantie d'être dépanné dans les 8 heures en cas de problème.



◆ **Avis sur un projet d'arrêté préfectoral :**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un courrier en date du 15 octobre 2020 de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires des Vosges informant le déclin de l'avifaune en préservant les haies et les ripisylves et invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet d'arrêté.

À **10** Voix POUR, **1** Voix CONTRE (*M.BREGEOT Christophe*) et **0** Abstention,

ÉMET un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral visant à interdire les travaux d'entretien, de taille et de destruction sur les haies pendant une période allant du 1 avril au 31 juillet.



◆ **Autorisation de porter plainte et de se porter partie civile pour destruction et dommage :**

Monsieur le Maire a constaté à plusieurs endroits de la commune des destructions et des altérations de haies communales. Il rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n° 09/2020, en date du 10 juillet 2020, mentionnant les délégations consenties au Maire, en particulier la possibilité d'intenter au nom de la commune les actions en justice et défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Néanmoins, il souhaite prendre l'avis du conseil municipal avant de porter plainte. Le Conseil Municipal,

À **10** Voix POUR, **1** Voix CONTRE (*M.BREGEOT Christophe*) et **0** Abstention

ÉMET un avis favorable au dépôt de plainte.



◆ **Convention de conservation et protection des haies :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune de Dommartin-aux-Bois peut passer une convention avec l'association Oiseaux Nature, qui est une association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. La commune s'engagerait à préserver, reconstituer des haies, à informer l'association de ses projets d'entretien, d'exploitation des haies qui ne pourront avoir lieu qu'en hiver. L'association s'engage à aider la commune à défendre et à mieux connaître son patrimoine naturel, et à la conseiller pour l'entretien des haies. Elle pourra s'associer ou se substituer à la commune devant les tribunaux judiciaires en cas de besoin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

À **10** Voix POUR, **1** Voix CONTRE (*M.BREGEOT Christophe*) et **0** Abstention,

APPROUVE les termes de la convention de conservation et protection des haies et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.



◆ **Bornage des chemins ruraux :**

Monsieur le Maire propose de réaliser un bornage pour redéfinir les limites entre les chemins ruraux et les propriétés privées à certains endroits.

Certains élus regrettent d'en arriver à engager des frais pour le bornage pour retrouver les limites entre commune et privés. Monsieur le Maire propose d'aller en discuter avec les personnes concernées. Madame DIDELOT Ghislaine, Madame FARINEZ Catherine, Monsieur BREGEOT Christophe, Monsieur EURIAT Franck et Monsieur DELESTRÉ Patrick proposent de participer à ces rencontres. A défaut d'entente, la proposition de bornage sera à nouveau discutée.



◆ **Nomination d'un responsable de régie :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'y a plus de personne responsable de régie suite au congé parental de la secrétaire et au départ en retraite de la régisseuse suppléante. Il va nommer Madame ROULOT Delphine régisseuse et Madame POIROT Isabelle régisseuse suppléante, en attendant le retour de la secrétaire titulaire.



◆ **Arrondissement : nouvelle découpe :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du vote du conseil communautaire mardi 8 décembre 2020, incorporant l'ensemble de la communauté de communes Mirecourt-Dompaire dans l'arrondissement de Neufchâteau. Il rappelle que les communes adhérentes à la communauté de communes des secteurs de Dompaire et de Charmes font actuellement parties de l'arrondissement d'Epinal, et que celles du secteur de Mirecourt font parties de l'arrondissement de Neufchâteau. Il précise qu'il a voté contre ce changement pour les raisons suivantes :

Notre commune est située à 16 kilomètres de la Préfecture, soit à environ 20 minutes, et à 65 kilomètres de la sous-Préfecture de Neufchâteau, soit à plus d'une heure. Est-ce cela le rapprochement des services publics de l'Etat et des citoyens ?

Pour les déplacements par la route, la différence de distance va générer plus d'émissions de gaz à effet de serre, ce choix va donc avoir un bilan carbone négatif.

La situation actuelle de rattachement de notre commune à la Préfecture d'Epinal nous convenait, alors pourquoi nous imposer un tel changement ?

Si la communauté de communes du secteur n'avait pas fusionné avec celle de Mirecourt, sous pression de Monsieur le Préfet, la commune de Dommartin aux Bois serait restée dans l'arrondissement d'Epinal,

Les élus de Dommartin aux Bois s'étonnent de ne pas avoir été interrogés et y voient une diminution du pouvoir des communes au profit des communautés de communes,

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal,

A **11** voix pour, **0** contre, **0** abstention,

ÉMET un avis défavorable au rattachement de notre commune à l'arrondissement de Neufchâteau.



◆ **Aire de jeux de Dommartin-aux-Bois : terrain de bi-cross :**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du mauvais état actuel du terrain de bi-cross de la commune, ce qui pose la question de la sécurité des usagers.

Il propose de réfléchir au devenir du terrain et d'attendre des propositions éventuelles des jeunes de la commune.



◆ **URSSAF : Rapport de contrôle sur l'année 2018 :**

Monsieur le Maire fait part de la lettre d'observations de l'Urssaf, consécutive à la vérification, sur pièces, de l'application des législations de sécurité sociale, d'assurance chômage et de garantie des salaires reçue par URSSAF.

Il informe que la commune va percevoir 41,00 €. Il pense que la régularisation de 126,00 €, correspondant au forfait social sur les cotisations FONPEL n'aurait pas dû être appliquée, des URSSAF d'autres régions ne l'appliquent pas. Il fera un courrier dans ce sens



◆ **Vœux 2021 et état d'urgence sanitaire :**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'annuler la cérémonie des vœux pour l'année 2021. La situation sanitaire actuelle ne permet pas de réunir la population.



◆ **Adhésion au service d'archivage électronique du Département des Vosges :**

La commune est actionnaire de la SPL-Xdemat et a recours régulièrement aux plateformes et services proposés par la SPL pour télétransmettre les actes au contrôle de légalité, les pièces comptables au Trésor public ou pour publier ses offres de marchés publics sur la plateforme Xmarchés. L'ensemble de ces documents doit être conservé de manière intègre et sécurisée pendant plusieurs années. Les règles d'archivage sont en effet identiques quel que soit le support des archives produites, papier ou numérique.

La commune ne dispose pas des moyens techniques permettant d'assurer cette conservation intègre et sécurisé des archives électroniques ainsi produites.

La SPL-Xdemat n'est pas autorisée, dans le contexte réglementaire actuel, à assurer l'archivage électronique des documents des collectivités actionnaires.

Le Département des Vosges dispose, pour ses propres besoins, d'un système d'archivage électronique. Compte tenu des contraintes techniques et organisationnelles fortes qui pèsent sur l'archivage électronique, le Département des Vosges a décidé de mutualiser son système d'archivage électronique avec les collectivités actionnaires de la SPL. Les collectivités qui le souhaitent peuvent donc déposer leurs documents électroniques aux Archives départementales qui en assureront la conservation, à titre gratuit. Une convention tri-partite entre la commune/le syndicat, le Département et les Archives départementales encadre les conditions et modalités de dépôt des archives électroniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

À **11** Voix POUR, **0** Voix CONTRE et **0** Abstention,

DÉCIDE de déposer les archives électroniques de la commune aux Archives départementales des Vosges ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service d'archivage électronique du Département des Vosges.



◆ **Avis sur l'adhésion de collectivités au syndicat mixte pour l'informatisation communale :**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'adhésion de la commune de VILLOUXEL (canton de Neufchâteau), du Syndicat Intercommunal du Breuil (canton de Mirecourt), du Syndicat scolaire de Bocquegney Gorhey Hennecourt (canton de Dompaire) ainsi que du Syndicat des sources de Stéaumont (canton de Bruyères) au SMIC dans le département des Vosges.



◆ **Indemnisation des heures complémentaires/supplémentaires pour le personnel communal :**

Monsieur le Maire précise qu'à la demande de la Trésorerie de Mirecourt, une délibération spécifique autorisant l'indemnisation d'heures complémentaires et supplémentaires, pour l'ensemble des agents stagiaires, titulaires et non titulaires de la commune doit être prise. Il précise que la récupération des heures supplémentaires est privilégiée, et que les heures complémentaires et supplémentaires, si elles doivent être indemnisées, elles le seront aux taux en vigueur dans la fonction publique territoriale dans la limite de 25 heures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE l'indemnisation des heures complémentaires et supplémentaires.



◆ **Finances – Décision modificative :**

Pour financer les travaux de rénovation du logement du 3 rue Croix Didière, il est proposé de basculer 5 000,00 € de la ligne outillage de voirie à la ligne virement à la section d'investissement.

Le Conseil Municipal,

À **11** Voix POUR, **0** Voix CONTRE et **0** Abstention

ÉMET un avis favorable à cette décision modificative.



◆ **Travaux logements :**

- Logement Adoncourt étage : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le chauffe-eau fonctionne mal, l'électricien va changer la résistance endommagée. A l'occasion de son passage, il a programmé le chauffage électrique.
- Logement 1 rue de Harol : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dysfonctionnements de la chaudière dû à l'obturation accidentelle de l'évacuation des fumées. La chaudière est maintenant réparée.
- Suite au départ du locataire, les agents communaux ont entrepris des travaux d'entretien dans le logement situé au-dessus de la mairie. L'employé communal a lavé les plafonds et les murs, et va les repeindre. Un poêle à pellets sera installé prochainement. Des lampes led seront posées dans la pièce principale et les évacuations de la VMC seront réparées. Des meubles seront installés dans la cuisine. Un candidat à la location a confirmé vouloir louer, le Conseil Municipal accepte.



◆ **Informations et questions diverses :**

- Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un courrier du BTP pour encourager à faire des travaux pour soutenir les entreprises en cette période difficile. Il propose d'acheter 3 défibrillateurs pour pouvoir équiper Adoncourt, Barbonfoing et Agémont. A prévoir au prochain budget. Il informe également que des manœuvres militaires vont se dérouler du 1^o au 5 février 2021 sur le territoire de la commune de Dommartin-aux-Bois, que le Département a livré sept tonnes de sel dans le cadre de la convention qui nous lie pour la viabilité hivernale, que des subventions à hauteur de 358,00 € versées par Groupama, ainsi que 460,00 € de l'Etat au titre des dépenses préventives liées à la Covid 19, que le recensement n'aura pas lieu cette année. L'enquête annuelle de recensement sera réalisée en janvier-février 2022.

En vue de la situation sanitaire actuelle, Monsieur le Maire propose de réfléchir à l'agrandissement de la salle de conseil, afin de pouvoir respecter la distanciation sociale et les séances ouvertes au public. Des devis ont été demandés et les membres du Conseil Municipal sont invités à y réfléchir ainsi qu'aux autres possibilités. En effet Monsieur le Maire indique que la salle actuelle est trop petite pour accueillir le conseil dans sa totalité dans le respect des quatre mètres carrés par personne et donc du public pendant cette crise sanitaire et qu'il souhaite appliquer à long terme les règles sanitaires actuelles pour les réunions de conseil à l'issue de la fin de l'état d'urgence, de nombreux membres du Conseil étant des personnes à risques, et peut être également du public. M. BREGEOT Christophe n'est pas d'accord avec cette proposition sachant qu'il y a une salle polyvalente pour y tenir les Conseils Municipaux et que la crise sanitaire se terminera à moyen terme permettant de revenir à un fonctionnement normal. Monsieur le Maire est moins optimiste, il pense que ce virus n'est pas près de disparaître, et de toute façon, à la fin de l'état d'urgence, nous ne pourrions plus nous réunir ailleurs qu'à la mairie.

- Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention avait été accordée pour la rénovation de la première tranche de l'éclairage public. Après étude de notre dossier par la Préfecture, le montant de la subvention est inférieur à celui annoncé. Monsieur le Maire conteste donc la subvention et est dans l'attente d'une réponse du SDEV et de la Préfecture.
- Monsieur le Maire laisse la parole à Madame DIDELOT Ghislaine : elle demande aux membres du Conseil Municipal une photo de chacun qui paraîtra au prochain bulletin communal.
- Monsieur DELESTRÉ Patrick demande à Monsieur le Maire qu'il étudie pour faire un achat mutualisé pour le point à temps. Ce dernier est prudent, sachant que ce genre de matériel nécessite un bon suivi.
- Monsieur BREGEOT Christophe :
- informe les membres du Conseil Municipal de sa démarche auprès du département demandant l'ouverture du pont de Girancourt les week-ends, il demande où en est le passage de la rue de la Gare à 50 KM/H évoqué lors du dernier Conseil. Monsieur le Maire répond que cela fera l'objet d'un plan d'ensemble de circulation sur la Commune et de remplacement des panneaux endommagés.
- demande à être informé des comptes rendus du Conseil d'école, du Syndicat des Eaux du Bolon, CCAS et d'autres organismes, il demande où en sont les travaux sur le local de chasse. Monsieur le Maire répond que cela sera abordé lors d'un prochain Conseil Municipal, que le CCAS n'a pas à communiquer sur ces actions et concernant les syndicats M. COUVREUX indique qu'il a participé au Conseil d'École.
- indique qu'il a participé à une réunion d'information du SCOT où le Président de cette structure a présenté les orientations du SCOT, qu'il félicite Monsieur le Maire pour son élection à la présidence du Bolon et demande où en est le dossier sur les mal façons des travaux exécutés en 2012 par le Bolon concernant le couche de revêtement rue du Pigeolé. Et s'il est possible d'avoir connaissance des comptes rendus de ce syndicat. Monsieur le Maire indique que pour les mal façons c'est un dossier qui traîne et qu'il va le relancer auprès du Département. Monsieur le Maire présente les futurs travaux du syndicat et regardera quelles sont les possibilités pour les comptes rendu de conseils syndicaux.
- s'interroge sur la visite en Forêt du 02/10/2020 avec l'Agent ONF où peu d'élus (5) ont pu y assister,
- a constaté que les guirlandes de Noël avaient été mises en place par les employés et demande pourquoi il n'a pas été fait appel à l'entreprise qui les posaient les années passées et demande si les employés ont les habilitations nécessaires. Monsieur le Maire répond que des travaux d'élagage d'arbres menaçant une ligne téléphonique ont été effectués pour optimiser la journée de location de la nacelle.
- demande si les employés ont le permis nécessaire pour tracter la remorque à réparation de fissures sur les routes (qui n'est pas achetée) et rappelle qu'il est opposé à cet achat.
- demande où en sont les permis de construire en demande et remercie Monsieur le Maire d'avoir avisé les propriétaires de terrains à bâtir au vu de la révision de la carte communale mais s'interroge sur le fait que des propriétaires n'ont pas été contacté, sans pour autant les citer. M. le Maire répond que 2 permis sont acceptés rue de la Gare et à Barbonfoing. Concernant les propriétaires de terrains s'il y a eu des oublis c'est involontaire et il n'en a pas connaissance.
- a constaté dans la presse que Monsieur le Maire avait participé à une rencontre avec le Maire de Harol, le Club Vosgien et la Com com à propos des sentiers pédestres le 07/09/20. Une réunion de Conseil a eu lieu le 14/09 et le Conseil n'a pas été informé de cette rencontre. Qu'en est-il de ce projet ? M. le Maire répond qu'effectivement il a participé à cette rencontre et qu'il a oublié d'en informer le Conseil le conseil le 14 septembre, oubli réparé par un mail quelques jours plus tard. Le projet avance normalement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h37.